

Ruixian LIU

Brest 2005-2007

DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE MUSIQUE

MISE EN PARALLÈLE DU SYSTÈME
D'ÉDUCATION EN FRANCE ET EN CHINE
DANS LE DOMAINE MUSICAL

CEFEDM de Bretagne

Pays de la Loire

Table des matières

Introduction.....	3
Les structures d’enseignement musical.....	4
I. Les structures d’enseignement musical en France	4
1. Les structures	4
2. Le mode d’évaluation.....	6
3. Les études supérieures.....	6
4. L’enseignement de musique en milieu scolaire	7
II. Les structures d’enseignement musical en Chine.....	9
1. Les formations pour les amateurs	9
2. Le mode d’évaluation pour les amateurs	9
3. Les établissements d’enseignement spécialisé en musique	10
4. Enseignement supérieur en musique en Chine	11
Le développement et la perspective de la démocratisation de l’enseignement musical en Chine	14
I. Les situations actuelles.....	14
1. Le changement de principe sur l’enseignement musical	14
2. Les pratiques collectives en Chine.....	15
3. Les déficiences de cet enseignement	16
4. Les cours particuliers	18
II. Comment développer la démocratisation de l’enseignement musical dans la société chinoise?.....	20
1. Pourquoi démocratiser l’enseignement musical, quelle fonction occupe-t-il dans « l’éducation de qualité » ?	20
2. Mise en partenariat entre les établissements spécialisés et les écoles d’éducation générale	23
Conclusion	25
Bibliographie.....	27

Introduction

Avant d'arriver en France, j'étais professeur de violon à l'Ecole de la Culture et de l'Art de Taiyuan en Chine. Je ne connaissais pas le fonctionnement du système d'enseignement musical en France. Dès mon arrivée en France, je me suis inscrite à l'Ecole Nationale de Musique de Brest, j'ai pu remarquer les différences de fonctionnement avec le modèle chinois. Un an plus tard, j'ai été recrutée comme professeur de violon dans une école municipale de Musique. Ensuite, j'ai commencé à enseigner dans plusieurs écoles de musique. Au début de mon enseignement en France, j'étais un peu désorientée par le changement de situation d'enseignement : les effectifs ne sont pas les mêmes qu'en Chine ; les élèves travaillent moins, ce qui peut freiner leur progression. J'ai donc été obligée de remettre en question ma façon d'enseigner, afin de m'adapter au changement de situation.

Ayant fait mon cursus musical et mes expériences d'enseignement en Chine et en France, j'ai découvert les différences entre les deux systèmes d'enseignement musical. En suivant la formation du CEFEDM, je pense avoir maintenant une vision plus complète et plus critique qui m'amène à réfléchir sur ces différents points dans l'enseignement musical actuel et futur.

Dans une première partie, j'exposerai quelques différences me semblant importantes entre les deux systèmes :

- les structures d'enseignement musical.
- les pratiques d'ensembles.
- l'évaluation pour les apprenants.

Dans une deuxième partie, je parlerai du développement et de la perspective de démocratisation de l'enseignement musical en Chine.

Les structures d'enseignement musical

J'ai noté une grande différence sur l'organisation des études en musique entre les deux pays.

I. Les structures d'enseignement musical en France

1. Les structures

En France, parmi tous les conservatoires, il n'y a que deux établissements-CNSMDP et CNSMDL (Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique de Paris et de Lyon), qui ont la mission de former des futurs musiciens professionnels ; ce sont deux établissements d'enseignement supérieur spécialisé en musique. Or les CRR (Conservatoires à rayonnement régional), les CRD (Conservatoires à rayonnement départemental) et les CRC ou CRI (Conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal), ont pour une mission centrale de former les futurs musiciens amateurs, certains établissements assurant une formation de professionnalisation.¹

Dans ces établissements, les élèves ont, dès le début de leurs études, un cursus complet comprenant : l'apprentissage de la discipline dominante instrumentale ou vocale, la musicale et les pratiques collectives². Plusieurs notions sont abordées dans le cours de formation musicale suivant les différents établissements : la lecture de notes et de rythme, la chorale, l'improvisation, l'écriture, l'analyse par l'écoute et sur la partition, l'harmonie, l'histoire de la musique... Les pratiques

¹ «Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre »

² « Schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique et de danse ».

d'ensemble sont proposées par ces établissements, comme l'orchestre à cordes, l'orchestre d'harmonie, l'orchestre symphonique, l'ensemble de musique ancienne, l'ensemble de musique jazz, la musique de chambre en diverses formations instrumentales...

Les cursus d'études sont organisés en trois cycles : la durée du premier et du deuxième cycle est de trois à cinq ans, la durée du troisième cycle et du cycle spécialisé est de deux à quatre ans selon le rythme d'acquisition de l'élève.³ Les objectifs de chaque cycle sont bien définis, l'évaluation se fait tout au long des études et le passage d'un cycle à l'autre se fait par un examen.

A la fin de troisième cycle, les élèves obtiennent un diplôme CFEM (Certificat de Fin d'Etudes Musicales) qui signifie un niveau de musicien amateur confirmé. En poursuivant les études en cycle spécialisé, l'élève obtient le DEM (Diplôme d'Etudes Musicales), niveau baccalauréat.

D'autres structures d'enseignement musical :

Mis à part les conservatoires, il existe d'autres structures pour l'enseignement de musique :

Les écoles municipales de musique, établissements publics, ayant pour objectif de former des musiciens amateurs autonomes. Les cursus sont aussi organisés par cycle, mais les études se terminent par un diplôme d'études de fin de deuxième cycle (Brevet). Les élèves doivent suivre le cours de formation musicale et le cours de sa discipline dominante. Les examens sont généralement mis en place tous les ans, certaines écoles proposent des pratiques collectives à leurs élèves.

Les associations et les écoles privées ont aussi une place importante pour la démocratisation de l'enseignement musical. Dans les maisons de

3 « Schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique et de danse ».

quartiers, les foyers laïques et les écoles privées, quelques disciplines musicales sont proposées aux apprenants. Dans ces cadres-là, les cours de formation musicale ne sont pas obligatoires pour les apprenants, il n'y a pas d'examen à passer, les choix pédagogiques viennent de la demande de l'apprenant.

2. Le mode d'évaluation

Tous les élèves qui suivent un cursus musical dans un conservatoire ou dans une école de musique, doivent passer obligatoirement des évaluations. L'évaluation peut se faire en contrôle continu, en auditions publiques ou en concerts... L'examen est obligatoire pour changer de cycle. La réussite à l'examen n'est pas systématique, les élèves peuvent bénéficier d'une année supplémentaire pour passer dans le cycle supérieur. Les élèves échouant à l'examen devront quitter l'école.

Certains élèves sont découragés par le fait de ne pas réussir à l'examen, ils le considèrent comme un échec dans leur apprentissage de la musique. Ceux qui souhaitent continuer leurs études musicales s'inscrivent dans les structures privées où bien souvent il n'y a pas d'examen, ni évaluation, mais il n'y a pas non plus de diplôme reconnu pour certifier leur niveau ; les autres abandonnent la musique.

3. Les études supérieures

Il existe trois filières d'études supérieures en musique.

➤ Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse - CNSMDP et CNSMDL se situent à Paris et à Lyon. Ils dispensent un enseignement professionnel de la musique pour les étudiants (interprètes, compositeurs...), délivrant le diplôme DFES à Paris et le

DNESM à Lyon, équivalent de BAC+4.

➤ Les études d'enseignement théorique et musicologique sont dispensées dans les universités. Les diplômes universitaires (Licence BAC+3, Master BAC+5, Doctorat BAC+8...) sont délivrés à la fin des études.

➤ Les formations pédagogiques : Pour former les enseignants en musique, les CEFEDM (Centre de formation à l'enseignement de la danse et de la musique) dispensent un enseignement pédagogique autour de plusieurs modules, délivrant le DE (Diplôme d'Etat de professeur de musique), équivalent à un BAC+2. Dans le CNSMDP et le CNSMDL, une formation est proposée pour l'obtention de CA (Certificat d'Aptitude de professeur de musique) équivalent à un BAC+3. Il existe une autre formation pour les musiciens intervenants dans le milieu scolaire au CFMI ou IFMI (Centre ou Institut de Formation des Musiciens Intervenants), organismes rattachés aux universités, délivrant le DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant), équivalent BAC+2.

4. L'enseignement de musique en milieu scolaire

Pendant ces dernières années, la pratique musicale en milieu scolaire commence à prendre de l'ampleur. Elle permet aux enfants provenant de milieux sociaux différents de découvrir la musique. Dans les conservatoires, la plupart des élèves viennent des classes aisées et moyennes selon la catégorie socio-professionnelle de leurs parents. Il y a peu d'enfants de familles d'ouvriers et d'agriculteurs dans les écoles de musique.⁴

⁴ Antoine Hennion « Comment la musique vient aux enfants »

Différentes actions commencent à être proposées en milieu scolaire :

Les musiciens intervenants travaillent en partenariat avec les professeurs des écoles, en insérant leurs actions dans le projet pédagogique musical de l'école.

Les enseignants de musique organisent des activités pour que les enfants qui sont dans le milieu scolaire puissent connaître divers instruments et faire de la musique de qualité dans les écoles. Depuis quelques années, des projets d'orchestre à l'école naissent, comme à l'école Guy-Môquet de Nogent-sur-Marne. Le projet autour d'un ensemble de violons concerne tous les niveaux allant de grandes sections de maternelle à CM2, ce qui présente treize classes. Les cordes occupent une place capitale dans la pratique collective, l'orchestre à l'école est au centre du projet pédagogique de l'école⁵.

Certains établissements de musique donnent une importance au développement de l'enseignement musical en milieu scolaire qui est aussi une des missions fondamentales des conservatoires⁶. Ils proposent des interventions dans des écoles élémentaires ; des projets « chanson », conte ou opéra pour les enfants ; ils organisent des actions et des concerts pédagogiques et scolaires ; ils travaillent en partenariat avec des collègues et des lycées qui proposent des classes à horaires aménagés ou F11 (Baccalauréat Technique de la Musique et de la Danse).⁷

⁵ « Télérama 13 juin 2007 ».

⁶ « Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre »

⁷ « Projet d'établissement de CRC de Brest- (plan d'action 2005-2008) »

II. Les structures d'enseignement musical en Chine

1. Les formations pour les amateurs

En Chine, il n'existe pas d'école publique de musique pour les musiciens amateurs, pourtant presque tous les enfants font de la musique. Pour débiter un instrument, il existe des cours collectifs dans les associations comme le Palais des enfants, le Centre d'Art, parfois dans les écoles primaires selon les disciplines maîtrisées par les professeurs de musique... ou des cours particuliers chez un professeur. Les cours d'instrument qui sont organisés par les associations ou par les écoles primaires ont pour objectif de donner une base de connaissances sur l'instrument et faire jouer les élèves ensemble. Pour approfondir la pratique de l'instrument, les élèves devront prendre des cours particuliers. Dans les deux cas, ils ne seront pas obligés de suivre le cours de formation musicale.

2. Le mode d'évaluation pour les amateurs

Le mode d'évaluation pour les jeunes musiciens amateurs est différent de celui pratiqué en France.

En Chine, comme il n'y a pas d'école d'enseignement en musique pour former les amateurs, le système d'évaluation ou d'examen n'est donc pas un élément fort et obligatoire pour les apprenants. Cependant, il existe quand même des moyens d'évaluation, comme la prestation en public, les différents concours qui sont organisés par l'état, par la région, par la ville... Pendant ces dix dernières années, il y a un mode d'évaluation « Kaoji »- qui est « le classement national en musique pour les amateurs » qui s'est mis en place par la Comité de classement en

musique du Conservatoire Central et Conservatoire de Tianjin. C'est un test réservé aux jeunes pratiquants une fois par an, mais sans aucune obligation. Il y a neuf niveaux différents, le programme est défini pour chaque niveau, les candidats doivent interpréter une gamme, une étude, une oeuvre de musique chinoise et une oeuvre de musique classique parmi les choix proposés sur la liste de programme. Les candidats ne s'inscrivent seulement que lorsqu'ils se sentent prêts à passer, ils peuvent présenter autant de fois qu'ils le veulent dans le même niveau, ils ne sont pas obligés de passer les tests de tous les niveaux.

Ce mode d'évaluation donne souvent une motivation aux jeunes apprenants. Il permet aux jeunes musiciens de situer leurs niveaux par un certificat officiel, et de continuer à progresser selon leur rythme d'apprentissage.

3. Les établissements d'enseignement spécialisé en musique

Si l'enfant souhaite suivre une étude plus systématisée dans le domaine musical, il existe des écoles primaires annexes de conservatoires pour les enfants de l'âge de neuf à douze ans, ou les établissements d'enseignement spécialisé secondaire comme les collèges et lycées annexes de conservatoires et les écoles d'Art. L'objectif d'enseignement de ces établissements est de former de futurs musiciens professionnels. L'admission dans ces établissements se fait par concours, les places étant très limitées. Les concours d'entrée sont composés de trois parties : niveau d'instrument, culture générale et culture musicale. Les cours sont aussi organisés de la même manière : à peu près une demi-journée consacrée aux cultures générales, comme cours de chinois, d'anglais, de

mathématique, de géographie et d'histoire... le reste du temps pour l'étude de l'instrument et pour la culture musicale : cours d'instrument individuel, de théorie musicale, de solfège, d'orchestre et de musique de chambre.

Les écoles annexes des conservatoires ne délivrent pas de diplôme à la fin des études, les élèves vont continuer leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur. En revanche, toutes les écoles d'Art comme l'Ecole d'opéra de Shanxi, l'Ecole de culture et d'art de Taiyuan... délivrent un diplôme de fin d'études d'enseignement spécialisé secondaire, qui est un baccalauréat de musique et permet de travailler ou de continuer les études dans un établissement supérieur.

4. Enseignement supérieur en musique en Chine

Il y environ 700 établissements d'enseignement supérieur spécialisé en musique pour former des musiciens professionnels en Chine⁸. Il peut y avoir des conservatoires supérieurs de musique, comme conservatoire central de Chine à Beijing, conservatoire de Shanghai... ; il y a aussi des facultés de musique dans les universités, comme celle de l'université de Shanxi ou de l'école normale supérieure de Taiyuan... ; il y a également des départements de musique dans les instituts d'Arts comme à l'Opéra de Shanxi ou à l'institut de l'Art de Sichuan... Ces établissements ont un fonctionnement de type universitaire : avec concours d'entrée, programme d'études pour chaque année, examens, et diplôme universitaire à la fin des études.

➤ L'admission dans les établissements :

⁸ Institut de Musicologie du conservatoire central de Chine
<http://iom.ccom.edu.cn/index.asp>

En Chine, quand quelqu'un souhaite faire ses études dans un établissement d'enseignement supérieur, il lui faut avoir son baccalauréat ou le diplôme de fin d'études secondaires. Mais ce n'est pas suffisant, il faut surtout passer le « Gaokao »- le Concours national d'entrée dans l'Université, qui comprend quatre matières : le Chinois, l'Anglais, les Mathématiques et la « discipline synthétique » (l'Histoire, la Géographie et la Politique). L'état définit la note d'admission pour chaque établissement après le concours. Pour ceux qui souhaitent faire leurs études supérieures en musique, il faut en plus réussir le concours d'entrée d'un conservatoire de musique, d'un département ou d'une faculté de musique dans deux domaines : celui de la discipline dominante (instrument, voix ou musicologie) et celui de la formation musicale. Avant de recruter de nouveaux étudiants, ces établissements déterminent déjà un nombre de places dans chaque discipline, par exemple quatre violons, deux hautbois, trois pianistes... Selon le nombre de places, les meilleurs seront admis à la condition qu'ils atteignent aussi le niveau d'admission qui est défini par l'état pour le « Gaokao ».

➤ **Cursus et programme des études supérieures :**

Ces établissements proposent des cursus diplômants universitaires, c'est-à-dire les cursus de Licence, de Master et de Doctorat dans toutes les disciplines en interprétation ou en musicologie. Les cours dans les établissements de musique sont organisés de façon universitaire, il y a des matières obligatoires et des matières à option. Par exemple : dans le domaine de culture générale, les cours d'Anglais et de Politique sont obligatoires pour tous les étudiants en Chine dans toutes les disciplines; dans le domaine de culture musicale, les cours de Théorie musicale, de Solfège, d'Harmonie, d'Analyse... sont obligatoires pour ceux qui sont en musique. Suivant les différents établissements, on peut choisir le cours

de calligraphie chinoise, de musique de chambre, d'orchestre ou de littérature comme matière à option. Les examens sont à passer chaque année ou chaque trimestre selon la matière, il faut avoir toutes les notes au dessus de 60 sur 100 pour pouvoir obtenir le diplôme de fin d'études.

Depuis 1999, l'Etat Chinois a sorti un arrêté « A propos d'approfondir la réforme éducative et de propulser l'éducation de qualité », ce document a donné plus d'importance à l'enseignement culturel dans le milieu scolaire. Pour former les enseignants en musique qui s'adaptent au besoin de l'éducation de qualité, le Ministère de l'Education Nationale a précisé, en 2006, dans son « schéma de l'enseignement supérieur spécialisé en musique (destiné à l'enseignement) ce qui concerne les matières obligatoires ». Dans le programme des cursus des études supérieures pour l'enseignement musical, les cours de formation musicale, d'analyse, d'écriture sont obligatoires pour les étudiants ; en outre, la pratique du piano et de la voix est obligatoire à titre complémentaire.

Le développement et la perspective de la démocratisation de l'enseignement musical en Chine

I. Les situations actuelles

1. Le changement de principe dans l'enseignement musical

En Chine, jusqu'à présent, l'enseignement musical portait l'accent sur la professionnalisation, et négligeait la démocratisation de l'enseignement : la pratique des musiciens amateurs n'avait pas de place importante au sein du système d'éducation. Longtemps, dans les écoles primaires, le cours de musique a été considéré comme un moment réservé au chant ; au collège et au lycée, la musique n'était pas une matière importante, le cours de musique était souvent remplacé par le chinois ou les mathématiques. Depuis la sortie de l'arrêté « *A propos d'approfondir la réforme éducative et de propulser l'éducation de qualité* », l'enseignement musical est considéré comme un contenu important dans le programme d'enseignement élaboré par la commission d'éducation de Chine qui comprend neuf ans d'instruction gratuite et obligatoire. L'éducation musicale s'oriente désormais non plus vers un enseignement destiné à une élite mais vers un enseignement pour le plus grand nombre, au lieu d'accorder plus d'importance aux connaissances disciplinaires, on s'intéresse à l'évolution du niveau des élèves.

Quatre modules pédagogiques sont stipulées dans le programme d'enseignement de l'Education Nationale en musique dans les écoles primaires et dans les collèges : le chant, l'instrument, l'écoute et l'appréciation de différentes musiques et théorie musicale. Les objectifs d'enseignement de ce programme sont :

1. Cultiver le goût de la musique chez les élèves et amener les élèves à participer aux différentes pratiques musicales.

2. à travers des pratiques musicales, les élèves doivent être capables de comprendre, d'apprécier et d'exprimer la musique.

3. maîtriser des connaissances de base en musique, élargir le champ de vision culturelle, étudier et connaître les meilleures œuvres chinoises et étrangères.⁹

2. Les pratiques collectives en Chine

Dans les écoles primaires, les collèges et les lycées, les cours de musiques (formation musicale, chant et instrument) se font en général par groupes. Tous les cours d'instrument sont en pratique collective, certains établissements proposent, malheureusement pas tous, à cause de manque de moyens budgétaires, la pratique d'orchestre à cordes, d'orchestre d'harmonie, et même d'orchestre symphonique aux jeunes musiciens amateurs, même les débutants. Les élèves apprennent en pratiquant dans un ensemble, ils commencent par faire de la musique avant de

⁹ « Programme d'enseignement de musique pour les écoles primaires et les collèges dans le cadre de neuf ans d'éducation obligatoire »- « Jiunianzhi zhongxiaoxue yinyuejiaoxue dagang »

l'apprendre. Comme dans la vie quotidienne, nous parlons avant d'apprendre à parler et à écrire. Ceci est exactement le contraire de ce qui se passe généralement dans l'enseignement en France, les élèves doivent plutôt commencer à savoir jouer de l'instrument avant de s'intégrer dans un ensemble ou dans l'orchestre.

3. Les déficiences de cet enseignement

Bien que le programme des cours de musique soit bien défini dans le « projet de neuf ans d'éducation obligatoire », les établissements mettent en place des disciplines et des pratiques musicales selon les besoins des apprenants. A mon point de vue, ce n'est pas suffisant pour réaliser la démocratisation de l'enseignement musical et la formation des musiciens amateurs.

Les causes sont les suivantes :

- Manque d'enseignants dans les écoles primaires et dans les collèges par rapport aux nombres d'élèves.

En général, dans le meilleur des cas, une école de deux milles élèves, n'a au maximum que six à huit professeurs de musique pour tous les élèves. Imaginons comment ces professeurs peuvent assurer tous les cours de théorie musicale, de chant et de l'instrument. Supposons que tous les professeurs maîtrisent théorie musicale, chant, piano plus un autre instrument, le fait d'avoir peu d'enseignants et peu de disciplines proposées, limite le choix des élèves. S'il n'y a pas de cours de la discipline dans laquelle l'élève souhaite débiter, soit il va abandonner son choix, soit il va prendre des cours ailleurs.

➤ Manque de matériel pédagogique.

Comme les écoles primaires et les collèges sont des établissements de l'Enseignement Générale, surtout pour les matières scolaires, le budget pour l'enseignement musical ne représente qu'une petite partie du budget général. Suivant les écoles, la quantité et la qualité du matériel pédagogique peuvent être très différents. En général, les écoles n'ont pas les moyens de mettre des instruments à la disposition des élèves. Les élèves doivent s'acheter leurs instruments dès le début de leurs études, ce qui peut créer un frein pour les parents qui devront payer l'achat de l'instrument, un enfant qui voudrait jouer du basson, qui finira par jouer de la flûte traversière. Le manque de locaux est aussi une réalité fréquente dans les écoles.

➤ La formation proposée par ces cours de musique dans les écoles primaires et dans les collèges est incomplète.

Suite au manque d'enseignants et de matériel, il est difficile de proposer une formation complète aux apprenants comporterait un apprentissage d'instrumental, une pratique collective et une culture théorique et musicale comme cela se passe dans les écoles de musique en France. J'ai expliqué que le cours d'instrument se fait par la pratique d'ensemble, mais les élèves n'ont pas de cours individuel pour apprendre l'instrument. Dans le cours de théorie, les élèves apprennent quelques notions de base en musique comme la lecture de notes et de rythme, l'écoute de l'appréciation de la musique... Il ne s'agit pas de donner des cours de formation musicale comme en France.

➤ Manque d'approfondissement et d'adaptation individuelle à la pratique instrumentale dans les écoles primaires et dans les collèges.

Le cours de musique se fait en grand groupe que ce soit cours de

théorie ou d'instrument. Dans la pratique instrumentale, c'est important d'avoir des cours collectifs, ça permet aux élèves de développer leurs sociabilité, d'avoir une écoute d'ensemble, et d'avoir un échange dans leurs apprentissages. Cependant au sein d'un groupe de trente personnes (souvent encore plus nombreux), tous les élèves ne progressent pas à la même vitesse, et n'ont pas les mêmes difficultés. Pour donner un enseignement adapté à chaque élève, réaliser les projets individuels de chaque élève, et permettre aux élèves d'avoir un approfondissement instrumental et technique dans leur pratique, le cours individuel ou en petit groupe de deux à quatre personnes est à mon point de vue indispensable, mais impossible de réaliser par ces établissements.

4. Les cours particuliers

Il est habituel en Chine de prendre des cours particuliers chez des professeurs. Le cours particulier occupe d'une place prédominante, il permet aux élèves d'avoir un niveau instrumental plus avancé individuellement, et de progresser selon leur vitesse de compréhension et leur fonctionnement d'apprentissage. Dans l'enseignement musical pour les amateurs, prendre des cours particuliers est un moyen de réaliser les projets individuels des élèves.

Y a-t-il des restrictions au cours particulier ? Bien sur que oui.

D'abord, la question du coût. Ce sont les parents qui souhaitent donner un meilleur enseignement instrumental à leurs enfants, qui vont payer les cours. Il n'y a aucune subvention de financement public pour les cours particuliers. Suivant le niveau socio-professionnel des familles,

toutes les familles ne peuvent pas payer les cours particulier : le tarif pratiqué par les professeurs est libre, ces cours peuvent coûter très chers. Tout le monde ne peut pas permettre d'avoir des cours particuliers chez un professeur. L'égalité face à l'apprentissage musical n'est pas réalisable pour tous les enfants qui viennent de milieux différents.

Ensuite, le niveau d'enseignement des professeurs est variable. Il peut y avoir des bons professeurs qui sont bien diplômés, qui ont un bon niveau instrumental, et qui sont pédagogues ; Il peut y avoir des professeurs qui n'ont pas reçu beaucoup de formation pédagogique, mais qui jouent bien d leur instrument ; Il y a aussi des professeurs qui ne possèdent pas un niveau correct en instrument, et qui sont incapables de montrer des exemples aux élèves. Qui choisir ? Et comment ? Ce n'est pas un choix facile à faire pour les parents et aussi pour les élèves.

Enfin, dans un cours particulier, l'élève apprend seulement comment jouer de son instrument, la culture théorique n'est pas obligatoire. Le professeur peut aborder quelques notions de bases qui sont liées à la pratique de cet instrument, comme la lecture de notes et de rythmes, le reste n'étant pas nécessaire à aborder. Le même principe pour la pratique d'ensemble, cela dépend de la pédagogie de l'enseignant. Nous pouvons avoir des cours d'ensemble chez certains professeurs, qui forment seulement des ensembles de classe (ensemble de flûtes, ensembles de violons...)

II. Comment développer la démocratisation de l'enseignement musical dans la société chinoise?

1. Pourquoi démocratiser l'enseignement musical, quelle fonction occupe-t-il dans l'éducation de qualité ?

« La musique ne doit pas rester le privilège d'une élite, elle doit être la force spirituelle que tout peuple cultivé doit s'efforcer de s'approprier comme un bien public. De puissantes sources d'enrichissement spirituel jaillissent de la musique. Nous ne devons ménager aucun effort pour la rendre accessible au plus grand nombre. »¹⁰

L'apprentissage et la pratique de la musique peuvent favoriser le développement d'une personne pour :

1. sa scolarité : la pratique musicale favorise le développement de la capacité d'attention, du sens de l'observation, de la mémoire et favorise l'apprentissage d'autres matières.
2. sa construction de la personnalité : l'éducation musicale contribue au développement de l'intelligence, de la sensibilité, de la créativité
3. sa formation du citoyen : La pratique de musique d'ensemble vocale ou instrumentale permet l'acquisition des valeurs reconnues indispensables à la société : la qualité de discipline, de respect de l'autre, de coopération...

10 récitations de Zoltàn Kodàly

« Education de qualité » : donner aux enfants un enseignement de grande qualité dans tous les domaines, afin qu'ils aient une évolution globale et positive : autocritique, le jugement esthétique, capacités intellectuelles...

« Le but de l'école primaire est de former un homme accompli. Sans musique, il n'est pas d'homme accompli. »¹¹

L'enseignement musical est nécessaire à l'éducation de qualité :

- L'enseignement musical est considéré comme un moyen de l'éducation de la moralité et de la vertu dans l'enseignement en Chine. Le fondateur disciple de Confucianiste, Kongzi-Confucius considère que la musique a un rôle éducatif. Ce sage a dit, bien avant notre ère, que le meilleur moyen pour faire évoluer les us et les coutumes, est de passer par la musique. Aussi le pédagogue et musicien Zoltàn Kodàly, disait que si les enfants plongent dans environnement de la musique traditionnelle populaire, une sorte de profonde affection pour la patrie sera naturellement cultivée. En outre, la pratique d'ensemble est un moyen de développer l'esprit de collectivisme et la capacité de coopération avec les autres chez les enfants.
- L'enseignement musical est un élément essentiel de l'éducation esthétique. L'éducation à l'esthétique est un enseignement artistique, le but étant de développer la capacité à reconnaître, apprécier et produire de l'Art.

11 récitations de Zoltàn Kodàly

L'enseignement musical est un moyen de donner aux enfants le sens esthétique à travers les sentiments, la compréhension, la reconnaissance, l'exécution et la création musicale.

- L'enseignement musical est favorable au développement intellectuel chez les enfants. La pratique musicale peut aider les enfants à perfectionner la mémorisation, la concentration, la régularité et la créativité...
- L'enseignement musical a un rôle particulier dans le développement psychologique. La musicothérapie est souvent utilisée comme un traitement pour soigner les gens. La pratique musicale permet aux élèves de régler leur pression et de contrôler leur émotion, pour avoir un bon équilibre dans la vie quotidienne.

Pour réaliser la tâche de démocratiser l'enseignement musical et de former les meilleurs musiciens amateurs, il faut avoir un système d'éducation plus complet que celui que nous avons actuellement. Il faudrait réussir à avoir des concordances entre :

- Les enfants et les adultes :

L'enseignement musical est destiné aux être humains. Donc, l'enseignement de musique doit s'adapter nécessairement aux personnes de tous les âges selon leurs besoins et leur mode de fonctionnement d'apprentissage.

- L'école et la société :

L'école est le lieu principal pour la démocratisation de l'enseignement musical, mais l'environnement socio-culturel a aussi son rôle important pour que la musique soit accessible pour tout le monde. Mise en partenariat entre les écoles et les différents partenaires potentiels:

les médias, les opéras, les orchestres de la ville, les salles de concerts...

➤ La musique traditionnelles et les musiques du monde :

Toutes les musiques populaires ont une place importante dans l'histoire de la musique. La musique Chinoise est très variée selon les régions, chaque musique a sa particularité. Il est nécessaire de bien connaître la musique de son pays, aussi, il est important de découvrir et de pratiquer la musique de différents pays et de différents styles pour avoir une vision plus large. Dans l'enseignement musical, il faut garder la notion de diversité.

➤ La formation des professionnels et la formation des amateurs :

La musique doit avoir la même valeur pour les professionnels et les amateurs. J'insiste pour que les élèves amateurs bénéficient de la même formation que les élèves futurs professionnels. Il faut avoir la même exigence sur les contenus et la qualité d'enseignement musical. Il peut y avoir des différences sur le mode d'évaluation et la vitesse de progression entre l'enseignement aux futurs professionnels et l'enseignement aux amateurs.

2. Mise en partenariat entre les établissements spécialisés et les écoles d'éducation générale

En France, la pratique des musiciens amateurs commence dans les conservatoires, et suite une démocratisation désormais vers les milieux scolaires. En Chine, pays immense, la démocratisation de l'enseignement musical en milieu scolaire ne fait que commencer, mais pourquoi ne pas faire le contraire qu'en France ? C'est-à-dire associer les établissements musicaux aux établissements de l'Enseignement Générale.

- Les établissements musicaux doivent accueillir les jeunes pratiquants amateurs dans leurs structures : en leur proposant des diverses formations dans le domaine vocal, instrumental, formation musicale et pratique d'ensemble ; en leur fournissant les locaux et le matériel pour envisager leur pratique musicale ; en leur donnant les possibilités de participer aux projets pédagogiques de l'établissement ; en les aidant à réaliser leur projet personnel.
- les écoles de l'éducation générale doivent favoriser les pratiques musicale en haute qualité : en organisant des rencontres entre leurs jeunes pratiquants amateurs et les professionnels, en invitant les spécialistes pour réaliser des projets musicaux de l'école.

Dans cette perspective, la démocratisation de l'enseignement musical deviendra plus complète et la qualité d'enseignement deviendra meilleure.

Cette mise en partenariat entre les établissements spécialisés en musique et les établissements de l'éducation générale permet de :

- Proposer une formation complète aux apprenants.
- Réduire l'écart entre les amateurs et les professionnels sur le niveau instrumental ou vocal, le niveau de formation musicale et le niveau de pratique d'ensemble.
- Mieux orienter les élèves dans leurs pratiques musicales selon les différentes disciplines et les styles de musique diverse.

Conclusion

Il y a de grandes différences entre le système d'éducation français et le système d'éducation chinois quant à l'organisation des études, le mode d'enseignement et l'évaluation des amateurs.

En France, la mission de l'enseignement dans les établissements spécialisés est de former des musiciens amateurs de qualité, la formation étant plus complète qu'en Chine.

En Chine, la mission de l'enseignement dans les établissements spécialisés est de former des musiciens professionnels. L'enseignement musical pour les amateurs se passe dans les milieux scolaires, presque tous les enfants faisant de la musique.

Contrairement en France, les enfants commencent la pratique musicale généralement par la pratique d'ensemble sans avoir obligatoirement des cours d'instrument individuel et le cours de formation musicale. Le test d'évaluation n'est pas imposé aux enfants, ils ne passent que s'ils le souhaitent.

Nous devons réfléchir sur le système d'évaluation en France, pour trouver un ou des modes d'évaluation plus pertinents, pour ne pas décourager les élèves, ne pas les mettre en situation d'échec.

Il y a aussi un point commun entre les deux systèmes, c'est la mission de démocratisation de l'enseignement musical. En France, cette tâche commence à être réalisée par les établissements d'enseignement musical, or, en Chine, la démocratisation de l'enseignement musical

commence par le milieu scolaire.

La France commence à développer cette démocratisation dans les milieux scolaires en mettant en partenariat les musiciens professionnels et les professeurs des écoles, mais ce n'est qu'une petite proportion par rapport à toutes les écoles de l'Education Nationale.

La Chine a bien fait son premier pas vers la démocratisation de l'enseignement musical. Bien que cet enseignement ait du succès, la formation reste encore incomplète pour les apprenants, le fonctionnement du système d'éducation de l'enseignement aux amateurs est à améliorer.

Je ne voulais pas juger, dans ce mémoire, quel système est meilleur que l'autre, parce que la réalité et la situation de chaque pays sont très différentes. Cependant, en soulignant les différences entre ces deux systèmes cela nous permet de réfléchir au développement de l'enseignement musical.

Bibliographie

« Comment la musique vient aux enfants » Antoine Hennion
Antropos-Economica, 1988

« L'avenir de l'enseignement spécialisé de la musique 2000-Tome I »
CEFEDM Rhône-Alpes 2002

« Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre »

« Schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique et de danse »

« Projet d'établissement » de Conservatoire Communautaire de Musique,
de Danse et d'Art dramatique

« Schéma de l'enseignement supérieur spécialisé en musique (destiné à
l'enseignement) en ce qui concerne les matières obligatoires » en chine
<http://www.moe.edu.cn/>

« A propos d'approfondir la réforme éducative et de propulser l'éducation
de qualité » en Chine

« Programme d'enseignement de musique pour les écoles primaires et les
collèges dans le cadre de neuf ans d'éducation obligatoire »-« Jiunianzhi
zhongxiaoxue yinyuejiaoxue dagang »

Institut de Musicologie du conservatoire central de Chine

<http://iom.ccom.edu.cn/index.asp>

Résumé

La démocratisation de l'enseignement de musique est de donner l'accessibilité d'apprendre la musique pour tout le monde, quels sont les fonctionnements de système d'enseignement de musique en France et en Chine ? Comment développer cette tâche dans la perspective ?

Mots de clé

Mode d'évaluation

Structures d'enseignement musical

Pratique d'ensemble

Démocratisation de l'enseignement musical

Education de qualité